

Baraqueville, le 19 mars 2020

Document à conserver

RECRUTEMENT de la
Section Sportive Football
De la 6^e à la 3^e

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier d'inscription aux tests de recrutement de la Section Sportive Football garçons du Collège.

Le Principal

IMPORTANT

Le dossier dûment complété doit nous être retourné pour le **mardi 07 avril 2020** (délai de rigueur) et tient lieu de convocation à **l'éventuelle** sélection sportive qui se déroulera le :

**Mercredi 22 avril 2020 à 13 h 30
au COLLEGE ALBERT CAMUS - BARAQUEVILLE**

Dossier suivi par
Le Principal
Téléphone
05 65 69 01 75
Fax
05 65 69 14 19
Mél.
0120032v
@ac-toulouse.fr

- * Se présenter avec : - son équipement sportif
- copie de la licence du club

NB : en cas de situation d'urgence liée au coronavirus les tests pourront être annulés. Des informations seront mises à jour sur notre page d'accueil de l'ENT : <https://albert-camus-baraqueville.mon-ent-occitanie.fr/>

ATTENTION !

Si votre enfant passe les tests de sélection pour intégrer notre section sportive scolaire. La commission d'admission décidera si sa candidature peut être retenue ou pas au regard des éléments suivants :

- les résultats scolaires et le comportement (surtout les appréciations)
- les résultats sportifs obtenus lors de la sélection. **(en cas d'annulation le dossier renvoyé sera l'unique moyen d'évaluer la candidature)**

La liste des élèves retenus par la commission sera transmise aux services de la DSDEN de Rodez. Un courrier vous informera si votre enfant a été retenu ou pas, mais la décision définitive, pour les élèves qui ne sont pas du secteur de recrutement du collège, relève de la responsabilité de Mme l'Inspectrice d'Académie DASEN de l'Aveyron.

NB : pour les élèves hors secteur, la validation définitive du recrutement ne se fera que sous condition de l'acceptation de la dérogation par l'Inspectrice d'Académie DASEN de l'Aveyron. La notification d'affectation sera obligatoire pour finaliser l'inscription de votre enfant au collège A. Camus.

La demande de dérogation doit être faite dès que possible (prendre attache auprès de l'établissement de votre enfant).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Principal

M. BOUTIER

